

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 64 – econome@catholique-blois.net

Circulaire verte n° 4/2018

Blois, le 31 décembre 2018

**Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs
Aux responsables de services diocésains**

1. Personnel salarié

. Le conseil pour les affaires économiques sociales et juridiques de la Conférence des Evêques de France propose d'augmenter la valeur du point de 2 % au 1^{er} janvier 2019. Celui-ci s'élèvera à cette date à 9.91 €. Il est donc préconisé de procéder à une augmentation de cet ordre pour les rémunérations des personnels salariés dans le diocèse au 1^{er} janvier 2019.

. Les modalités et les conditions d'attributions d'une prime exceptionnelle de fin d'année, en réponse aux mouvements sociaux des dernières semaines, n'étant pas exactement connu à ce jour, l'économat diocésain en accord avec Mgr l'évêque a proposé de différer l'éventuel versement de cette prime. Une étude plus précise est en cours et une proposition sera faite aux employeurs. *A priori* cette prime pourrait être versée jusqu'au 31 mars 2019.

2. Transmission de la comptabilité 2018 – rappel

Comme les autres années, la comptabilité de l'exercice 2018 devra être transmise à l'évêché au plus tard le 1^{er} mars 2019. Les modalités demeurent identiques. La comptabilité diocésaine reste mobilisée pour vous assister dans la transmission des comptes.

3. Offrandes pour les messes en 2018

Les montants demeurent inchangés en 2019. Offrande pour une messe, 17 € et offrande pour une neuvaine, 170 €. La C.E.F. ne fixe pas le prix des trentains.

4. Assurances – nouvel assureur, nouvelles garanties et copieurs en location

A compter du 1^{er} janvier 2019, la totalité des risques du diocèse (dommages aux biens, risques locatifs, responsabilité civile *etc*) seront garantis par la Mutuelle Saint Christophe Assurances (garanties accrues et prime annuelle réduite). Nous vous apporterons en temps utile des précisions sur ce sujet. Le diocèse continue de garantir le bris de machine pour les copieurs en location. Pour répondre aux demandes de votre créancier nous pouvons vous fournir une attestation à jour. Pour cela nous vous prions de nous indiquer par courriel, la marque, la référence, le matricule et le prix de l'appareil début 2019.

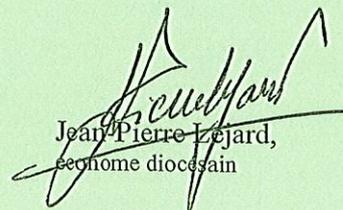
5. Rencontre des trésoriers et comptables des paroisses

Notre traditionnelle réunion se tiendra à l'occasion du lancement de la nouvelle campagne 2019 du Denier de l'Eglise, à la maison diocésaine, **le vendredi 5 avril 2019 de 17h à 20h**, *a priori* en présence de notre évêque. Retenez cette fin d'après-midi. Nous vous ferons parvenir un programme complet et un bulletin d'inscription en temps utile.

6. Actualisation propositions honoraires pour 2019

La C.E.F. vient d'actualiser pour 2019 le montant des propositions d'honoraires pour prédicateurs, experts, conférenciers (prêtres, religieux ou diacres). Ces informations sont tenues à votre disposition à l'économat diocésain.

Bien à vous, votre dévoué.


Jean-Pierre Lejard,
économiste diocésain